

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR EN CAS DE CONSOMMATION D'ALCOOL

Cet engagement a pour objet de préciser les responsabilités de l'organisateur en cas de consommation d'alcool durant l'événement suivant (projet et date) :

.....
.....

Normes en vigueur au sein de l'Université :

- L'organisateur est seul responsable des modalités et risques liés à la distribution et à la consommation d'alcool lors de l'organisation d'un événement.
- La distribution et la consommation d'alcool fort est strictement interdite (supérieur à 18°).
- La distribution d'alcool aux mineurs est strictement interdite.
- La consommation d'alcool est limitée à 2 consommations par personne.
- La distribution d'alcool à une personne en état d'ébriété est strictement interdite.

Dans le cadre des soirées étudiantes organisées sur le campus, deux personnes responsables doivent être désignées pour le bon déroulement de celles-ci :

1/ Prénom et NOM :

2/ Prénom et NOM :

L'association s'engage à mettre en place un plan de prévention à la consommation d'alcool sous forme d'affiches et/ou de flyers mis à disposition des étudiants.

Je soussigné(e),,
déclare avoir pris connaissance des normes précitées et m'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de les faire respecter.

Fait à :

Le / /

Signature :

EXEMPLES DE MESURES À PRENDRE POUR LES ÉVÉNEMENTS ÉTUDIANTS SUR LE CAMPUS AVEC CONSOMMATION D'ALCOOL

- Mise en place d'une offre tarifaire responsable : différence de prix entre les softs et l'alcool
- Installation visible et en libre accès de fontaines à eau
- Engagement des membres organisateurs à ne pas consommer d'alcool
- Mise en place d'une communication axée sur l'événement et non la consommation d'alcool (supports de communication à joindre)
- Rendu d'un journal de bord à l'ACA² pour consigner les incidents
- Mise en place d'un stand de prévention : animé par des professionnels de la prévention
 animé par l'association
- Mise en place d'un espace dédié au repos durant l'événement
- Financement d'une prestation de gardiennage/sécurité adaptée
- Distribution de nourriture gratuite ou à prix avantageux
- Nombre de membres formés ou inscrits au PSC1. Précisez :
- Rencontre/Collaboration avec les agents de sécurité en amont et durant l'événement
- Former les membres de l'association organisateurs à la gestion de l'événement
- Mise en place d'une méthode de gestion des départs. Précisez :
- Mise en place d'une politique de valorisation des « capitaines de soirée ». Précisez :